

Besoin d'un coup de pouce ?

Pensez **MICROCRÉDIT**



**Crédit Municipal
de Nantes**

RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Connaissez-vous le microcrédit personnel accompagné ?

Il s'agit d'un prêt pour les personnes en difficulté financière, destiné à faciliter l'insertion ou le retour à l'emploi.

Pourquoi accompagné ?

Car vous êtes aidé par une structure d'accompagnement sociale ou une association (CCAS de votre Ville, UDAF, Restos du Cœur, Secours Catholique...) vous accompagnera pour monter votre dossier et tout au long de la vie du prêt.

Quel montant ?

Le montant est compris entre 300€ et 8 000€ pour une durée maximale de 84 mois.

Pour quels objets ?

Tout motif qui vise à l'insertion ou au retour à l'emploi.

Cela peut être pour :

- le logement (ameublement, travaux de confort...)
- la mobilité,
- le soutien au budget familial,
- des soins de santé non couverts,
- la rénovation thermique de votre logement...

Quel taux, quel frais de dossier ?

Le taux fixe est déterminé par la convention passée entre le Crédit Municipal de Nantes et la structure d'accompagnement social. Il peut être compris entre 0 et 4,5%. Les frais de dossiers sont de 30€ pour un prêt de moins de 1 500€ et 60€ au-delà. Ces frais sont à la charge de l'emprunteur sauf dispositions contraires.





Exemple

Pour un micro-crédit de 2 500 €, d'une durée de 36 mois au taux débiteur annuel fixe de 4,5%, des frais de dossier à 60 € soit un TAEG fixe de 6,29%. La mensualité est de 74,37€/mois (hors assurance facultative) et le montant total dû par l'emprunteur est de 2 737,22 €.

Le coût de l'assurance facultative est de 0,56% du montant du prêt (pour la tranche 18-64 ans sans questionnaire médical ni frais de dossier ; cela représenterait un TAEG fixe de 7,44% et des mensualités de 75,53€ pour un coût total du crédit de 2 779,22 €.

Offre sous réserve d'acceptation de votre dossier et du respect des conditions d'octroi et des taux définis pour ce prêt. Taux en vigueur au 1/09/2023, susceptible d'être modifié sans préavis.

Il n'y a pas de frais en cas de remboursement anticipé.
Exemple donné à titre indicatif et non contractuel.

MENTIONS LÉGALES

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle portant sur le micro-crédit personnel distribué par la Caisse de Crédit Municipal de Nantes (conformément à l'article L514-1 du Code Monétaire et Financier); ce document vous est remis par votre conseiller.

Prêteur : Caisse de Crédit Municipal de Nantes dont le siège est situé au 2, rue Marcel Paul, 44 000 Nantes agréé en qualité d'établissement de crédit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (18470).

La typologie de ce crédit est un micro-crédit personnel (par opposition au micro-crédit professionnel non distribué par le Crédit Municipal de Nantes).

Le montant maximum est réglementairement plafonné à 8 000 euros. Les taux d'intérêt pratiqués par l'établissement sont réglementairement conformes et inférieurs au taux d'usure en vigueur à la date de souscription et en ligne avec les barèmes des prêts à la consommation. Délai de rétractation égal à 14 jours calendaires.



📍 Nos agences : Nantes, Tours, Angers, Rennes et Rouen

🕒 du lundi au vendredi de 9h30-12h30 et de 13h30 à 17h

☎ 02 40 99 21 00

✉ contact@creditmunicipal-nantes.fr



Prêts sociaux



Prêt sur gage



Épargne solidaire



Vente aux enchères

